

Aux dirigeants adhérents du CRE Ile de France

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2010-2011 du CREIF

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France se tiendra le :

Mardi 24 Janvier 2012 à 12h –Garde Républicaine Quartier des Célestins, 18 Bd Henri IV, 75004 PARIS

Les adhérents électeurs du CREIF, à jour de leur cotisation, pourront voter pour cette assemblée générale ordinaire **par correspondance ou sur place le jour l'assemblée.**

Cette Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si son quorum est réuni.

Article X - Convocation, ordre du jour et délibérations-Statut du CREIF :

« *L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si sont présents ou ont voté par correspondance le quart des représentants détenant au moins le quart des voix dont dispose l'ensemble des groupements...* »

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 – Le rapport moral 2010-2011,

Point n° 2 – Les rapports financiers 2010-2011 : comptes annuels et rapports du Commissaire aux comptes

Point n° 3 – Affectation du résultat de l'exercice 2010/11

Point n° 4 – Quitus au Comité Directeur

Point n° 5 – Le budget prévisionnel 2011-2012

Point n° 6 - La nomination de Monsieur Benoît SCHINDLER comme commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Guy Joël DRAI démissionnaire pour raison de santé, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à la date de l'Assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 août 2013.

Les adhérents électeurs seront appelés à voter sur les 6 points de l'ordre du jour.

Le bureau de vote sera ouvert de 11h00 à 11h45.

Les documents faisant l'objet d'un vote sont consultables sur le site www.cheval-iledefrance.com

Si le quorum correspondant à l'assemblée n'est pas atteint, la présente convocation tient lieu de deuxième convocation pour une nouvelle assemblée.

Dans ce cas, l'assemblée est convoquée sans condition de quorum le :

<p>Lundi 30 janvier 2012 à 14h - Siège du CREIF Le bureau de vote sera ouvert de 13h00 à 13h45</p>

Les votes réceptionnés pour la 1^{ère} AG sont valables pour la 2^{ème} AG.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



François LUCAS
Président du CREIF